

4.092 Maintenir ECOLEX : le portail du droit de l'environnement

RAPPELANT la Résolution 62/70 *L'état de droit aux niveaux national et international*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 62e session ;

SACHANT que la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN a toujours fait la promotion d'une base de données en vue de conseiller les États sur demande, d'aider à rédiger des lois nationales sur l'environnement et de soutenir les négociations d'accords multilatéraux sur l'environnement ; et

CONVAINCU que les conditions préalables à la conceptualisation, à l'interprétation et à l'application efficaces d'instruments juridiques exigent les informations les plus récentes à tous les niveaux ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. FÉLICITE les partenaires d'ECOLEX (l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour la refonte efficace et le lancement de la nouvelle interface et exprime sa satisfaction pour les efforts permanents du Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN et le rôle central qu'il joue vis-à-vis de cet outil unique.
2. DEMANDE aux partenaires d'ECOLEX de participer financièrement, de tenir son contenu à jour, de continuer à améliorer son logiciel et de chercher activement à intéresser d'autres partenaires et associés possibles tels que les Secrétariats de conventions et autres fournisseurs de données, dans le but de faire d'ECOLEX le noeud mondial pour la coopération en matière de droit de l'environnement.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

3. INVITE la Directrice générale à poursuivre et renforcer l'appui et la contribution de l'UICN à ECOLEX, à maintenir les fonctions de l'UICN comme Unité de gestion d'ECOLEX et à profiter de son succès.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion